



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 19 mars 2024, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #4 – Annie St-Pierre
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

Monsieur le maire, Alain Grégoire, souhaite la bienvenue à madame Annie St-Pierre, conseillère, élue par acclamation au siège # 4.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

041-2024

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption du procès-verbal suivant :

04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2024

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de **février 2024**

- Liste des comptes : **136 613,87 \$**
- Liste des salaires : **23 053,25 \$**

06 - Administration et législation

06.01 - Adoption du Règlement numéro 250-2024 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la Municipalité de Dupuy

06.02 - Entente avec la Ville de La Sarre : technologie



No de résolution
ou annotation

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

- 07.01 - Responsabilités des membres et nominations des comités
- 07.02 - Nomination d'un substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
- 07.03 - Révision : plan et règlements d'urbanisme
- 07.04 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 07.05 - Entente avec la Ville de La Sarre : inspecteur municipal
- 07.06 - Demandes de dérogation mineure

08 - Voirie locale

- 08.01 - Location d'un camion : Ville de La Sarre

09 - Loisirs et culture

- 09.01 - Entente : Camp de jour été 2024

10 - Santé et Bien-être

- 10.01 - Vision et Plan stratégique

11 - Résolutions diverses

- 11.01 - Projet dans le cadre du PSPS - Portes accessibilité entrée bureau municipal
- 11.02 - Cour du Québec - Chambre civile (Petites Créances)
- 11.03 - Politique de reconnaissance : demande des pompiers
- 11.04 - Politique de reconnaissance
- 11.05 - Dossier BDO : Clarification des titres par Me Carreau
- 11.06 - PPA-CE
- 11.07 - PPA-ES
- 11.08 - PRIMA
- 11.09 - Affectation

12 - Affaires du maire et des conseillers

13 - Période de questions

14 - Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution
ou annotation

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) : aide financière de 93 150 \$ - Réfection des trottoirs.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :
 - Entente de délégation : volume 150 m³/année.
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest :
 - Résolution d'intervention - Déclaration de compétence dans le domaine des matières résiduelles (cueillette des ordures et du recyclage)

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

042-2024

04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

05 - TRÉSORERIE

043-2024

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de février 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de **136 613,87 \$**
- B) Liste des salaires au montant de **23 053,25 \$**

QUE la liste des dépenses soit le rapport d'autorisation des dépenses.



No de résolution
ou annotation

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 - Règlement numéro 250-2024 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la Municipalité de Dupuy

044-2024

Dispenser la lecture du règlement numéro 250-2024

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil dispensent la lecture du Règlement numéro 250-2024 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la Municipalité de Dupuy.

045-2024

Adoption du règlement numéro 250-2024

CONSIDÉRANT l'article 278.1 *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le fonds doit être suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT l'article 1094.1 à 1094.11 du Code municipal qui permet aux municipalités de créer des réserves financières à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

046-2024

06.02 - Entente avec la Ville de La Sarre : technologie

ATTENDU QUE du personnel et des services peuvent être mis en commun ou partagés avec la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente relativement à des services professionnels en informatique avec la Ville de La Sarre;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SIGNER une entente avec la Ville de La Sarre afin de retenir les services professionnels en informatique pour la Municipalité de Dupuy;

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer le renouvellement du protocole d'entente à intervenir.



No de résolution
ou annotation

047-2024

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

07.01 - Responsabilités des membres et nominations des comités

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les responsabilités des membres du conseil municipal, de nommer les membres sur les comités et de nommer certains représentants de la Municipalité de Dupuy pour certains organismes;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Sylvie Germain soit nommée mairesse suppléante et à ce titre, qu'elle agira comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest;

QUE les responsabilités des membres du conseil soient réparties comme suit :

M. Alain Grégoire (Maire) :

- Communications avec les citoyens et les médias;
- Ressources humaines;
- Mise à jour du plan de développement stratégique 2021-2025 (co-crédation);
- Membre d'office sur tous les dossiers et comités.

M. Ronald Lévesque (Conseiller siège #1) :

Responsable :

- Travaux publics, voirie, aqueduc, eaux usées et réseau pluvial;
- Secteur agricole, secteur forestier et Dualco.

Support :

- Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et Comité de développement;
- Environnement, Écocentre, Matières résiduelles, recyclables et compostage;
- Sécurité civile.

M. Pascal Corriveau (Conseiller siège #2) :

Responsable :

- Environnement, Écocentre, Matières résiduelles, recyclables, compostage et urbanisme;
- Infrastructure;
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Support :

- Travaux publics, voirie, aqueduc, eaux usées et réseau pluvial;
- Secteur agricole, secteur forestier et Dualco.

Mme Sylvie Germain (Conseillère siège #3) :

Responsable :

- Mairesse suppléante et substitut au conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;
- Bibliothèque;
- Parcs et espaces verts, Parc municipal, Comité d'embellissement, Sentier pédestre, Jardin communautaire et Camping;
- Services familles et Comité jeunesse.

Support :

- Reconnaissances, Activités de reconnaissance, Liens avec les organismes et les partenaires.



No de résolution
ou annotation

Mme Annie St-Pierre (Conseillère siège #4) :

Responsable :

- Urbanisme;
- Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
- Comité de développement.

Support :

- Bibliothèque;
- Parcs et espaces verts, Parc municipal, Comité d'embellissement, Sentier pédestre, Jardin communautaire et Camping;
- Services familles et Comité jeunesse.

Mme Denise Lessard-Morin (Conseillère siège #5) :

Responsable :

- PFM-MADA et Nouveaux arrivants;
- Reconnaissances, Activités de reconnaissance, Liens avec les organismes et les partenaires.

Support :

- Parcs et espaces verts, Parc municipal, Comité d'embellissement, Sentier pédestre, Jardin communautaire et Camping;
- Services familles et Comité jeunesse.

M. Rémi Kelley (Conseiller siège #6) :

Responsable :

- Infrastructure;
- Sécurité civile.

Support :

- Studio Mise en forme, Gym nature et Bibliothèque.

QUE les personnes suivantes soient nommées ou renommées pour les comités suivants :

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- M. Pascal Corriveau, président et membre du conseil municipal;
- Mme Annie St-Pierre, membre du conseil municipal;
- M. Jules Ayotte, représentant des citoyens(nes);
- Mme Karolann Boudreau-Fortin, représentante des citoyens(nes).

Comité de développement : à être formé

Comité de santé et sécurité au travail :

- Directeur(trice) général(e);
- Directeur(trice) des travaux publics;
- M. Ronald Lévesque, conseiller municipal.

Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles :

- M. Alain Grégoire, maire et président;
- M. Ronald Lévesque, conseiller;
- M. Pascal Corriveau, conseiller;
- Mme Sylvie Germain, conseillère;
- Mme Annie St-Pierre, conseillère;
- Mme Denise Lessard-Morin, conseillère;
- M. Rémy Kelley, conseiller;
- Mme Nicole Breton, directrice générale intérimaire.



No de résolution
ou annotation

Comité des ressources humaines :

- M. Alain Grégoire, maire;
- Mme Sylvie Germain, conseillère;
- Directeur(trice) général(e).

Comité de suivi du plan d'action – Politique de la famille et des aînés (MADA) :

- Mme Denise Lessard-Morin, représentante des aînés (RQFA);
- Mme Nicole Breton, chargée de projet;
- Mme Lorraine Trottier, représentante citoyenne.

QUE les personnes suivantes soient nommées afin de représenter la Municipalité de Dupuy :

Bibliothèque ATNQ

- Mme Marie-Rose Gervais à titre de responsable

Office d'Habitation Lac-Abitibi

- M. Alain Grégoire

048-2024

07.02 - Nomination d'un substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dupuy nomme madame Sylvie Germain, conseillère, à titre de substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

049-2024

07.03 - Révision : plan et règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*, a été sanctionné le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a introduit un mécanisme de suspension temporaire des avis de conformité pour les municipalités en défaut d'effectuer les modifications de concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest* depuis le 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent demander qu'une prolongation de délai pour effectuer la concordance soit octroyée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (article 239 - LAU);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de prolongation des délais* du MAH mentionne que le délai additionnel maximal possible pour une modification ayant pour objectif d'assurer la concordance au SADR est jusqu'à la moitié du délai prévu par la LAU;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest viennent de débiter ou n'ont pas amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme faute de professionnels disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy n'a toujours pas de direction générale à temps plein, ni d'adjointe administrative et ni de greffière;

CONSIDÉRANT QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les démarches réalisées et en cours (Annexe 1);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy demande à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, d'accorder ou prolonger le délai additionnel soit, de deux (2) ans de plus, jusqu'au 31 juillet 2026.

050-2024

07.04 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} décembre 2023, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité, pour les municipalités en défaut d'effectuer les modifications de concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)* de la *Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest*;

ATTENDU QU'une municipalité en défaut de concordance ne peut plus, sauf exception, apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme et ce, jusqu'à ce que le défaut soit résolu;

ATTENDU QUE dans le cas où une prolongation est accordée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à la municipalité, le mécanisme de suspension des avis de conformité ne s'appliquera pas à celui qui en bénéficie et ce, jusqu'à l'expiration du délai;

ATTENDU QUE selon la nouvelle politique du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*, toute demande de prolongation de délai doit être accompagnée de documents justificatifs incluant :

- Un état de situation présentant l'avancement du processus et une explication des motifs de retard;
- Un plan de travail pour les prochaines étapes, incluant un échéancier;
- Une résolution d'appui et un document expliquant la politique de la MRC à une demande faite par une municipalité locale;
- Et autres;



No de résolution
ou annotation

051-2024

ATTENDU QUE malgré les documents, la *Politique de prolongation des délais* du MAMH mentionne que le délai additionnel maximal possible pour une modification ayant pour objectif d'assurer la concordance au SADR est jusqu'à la moitié du délai prévu par la LAU, soit un an;

ATTENDU la forte pénurie de personnel sévissant en région;

ATTENDU l'expertise non disponible en région;

ATTENDU la fragilité de plusieurs municipalités en Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy demande à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de modifier la *Politique de prolongation des délais* afin d'accorder ou prolonger le délai additionnel maximal possible en fonction du plan de travail et de l'échéancier.

07.05 - Entente avec la Ville de La Sarre : inspecteur municipal

ATTENDU QUE du personnel et des services peuvent être mis en commun ou partagés avec la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour l'émission des permis avec la Ville de La Sarre;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER l'entente avec la Ville de La Sarre afin de retenir les services professionnels de madame Josée Gagnon, inspectrice municipale afin d'émettre les permis, selon la réglementation d'urbanisme pour la Municipalité de Dupuy;

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer le renouvellement du protocole d'entente à intervenir.

052-2024

07.06 - Demandes de dérogation mineure

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, les membres du conseil ont accordé des demandes de dérogation mineure;

ATTENDU QUE ces demandes concernent :

Le lot 3 870 494 (33, 1^{ère} Rue Ouest à Dupuy) ayant pour objet :

- La maison n'est pas parallèle à l'alignement de la voie publique - Emplacement de figure irrégulière;

Lot 3 870 834 et partie ayant pour objet :

- Marge avant non-conforme (47 mètres au lieu de 50 mètres);



No de résolution
ou annotation

Le lot 4 888 577 ayant pour objet :

- La conformité de la maison au règlement municipal de zonage relatif à ses dimensions et à sa situation à l'intérieur des limites de l'emplacement, à l'exception de son nombre d'étages (2) qui est supérieur à un étage et demi, tel qu'exigé au règlement actuel.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil réitèrent les résolutions 034-2024, 035-2024 et 036-2024 déjà adoptées lors de la séance ordinaire du conseil en date du 13 février 2024 afin que celles-ci prennent effet (aucune objection de tiers).

08 - VOIRIE LOCALE

053-2024

08.01 - Location d'un camion : Ville de La Sarre

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LOUER un camion de la Ville de La Sarre afin de procéder à l'épandage d'abat-poussières sur le territoire de la Municipalité de Dupuy.

09 - LOISIRS ET CULTURE

054-2024

09.01 - Entente : Camp de jour été 2024

Monsieur le maire, Alain Grégoire, précise qu'une entente pourrait être renouvelée avec la Ville de La Sarre afin qu'un camp de jour pour l'été 2024 soit offert aux citoyens de la Municipalité de Dupuy.

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Annie St-Pierre
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, ou madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer l'entente traitant de l'offre de camp de jour pour l'été 2024 aux citoyens de la Municipalité de Dupuy.

10 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

055-2024

10.01 - Vision et Plan stratégique

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la vision et le Plan stratégique, tel que présenté;

D'EFFECTUER la reddition de comptes et de demander le versement final dans le dossier « Je vitalise » dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du *Fonds régions et ruralité (FRR)* au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



No de résolution
ou annotation

056-2024

11 - RÉSOLUTIONS DIVERSES

11.01 - Projet dans le cadre la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) - Portes accessibilité entrée bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy est un organisme admissible et qu'elle souhaite présenter un projet « *Portes : accessibilité entrée bureau municipal* » dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE ce projet est structurant et vital pour nos citoyens avec une déficience physique;

ATTENDU QUE ce projet contribue à l'amélioration du sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE ce projet est le fruit de concertation;

ATTENDU QUE ce projet permet d'améliorer la vie des citoyens;

ATTENDU QU'il découlera de cet exercice des projets structurants lesquels contribueront au bien-être des citoyens et plus généralement à toute la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau

APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- DE PRIORISER le projet intitulé « *Portes : accessibilité entrée bureau municipal* » à titre de priorité # 1 pour la municipalité;
- DE DÉPOSER une demande d'aide financière au *Fonds régions et ruralité* dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;
- D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer la demande d'aide financière et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

057-2024

11.02 - Cour du Québec - Chambre civile (Petites Créances)

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre

APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Alain Grégoire, maire, afin de représenter la Municipalité de Dupuy à la Cour du Québec, Chambre civile, division des Petites créances.

058-2024

11.03 - Politique de reconnaissance : demande des pompiers

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre

APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER monsieur Normand Frappier, pour ses 40 ans de services, et monsieur Sylvain Rochette, pour ses 30 ans de service, tous deux au Service incendie de la Municipalité de Dupuy, et de leur souligner la reconnaissance du conseil municipal.

Un certificat cadeau au montant de 250 \$ leur sera remis.



No de résolution
ou annotation

059-2024

11.04 - Politique de reconnaissance

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER à la rédaction d'une *Politique de reconnaissance* pour la
Municipalité de Dupuy.

060-2024

11.05 - Dossier BDO : Clarification des titres par M^e Carreau

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à M^e Lyne Carreau, notaire, d'effectuer les recherches
nécessaires afin de clarifier ses titres de propriété concernant les lots
3 870 889, 4 088 487 ainsi que 4 088 488 et 4 088 489.

061-2024

11.06 - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le ministère des Transports et Mobilité durable du
Québec met à la disposition des municipalités des programmes d'aide à
la voirie locale;

ATTENDU QUE le programme est disponible pour les projets particuliers
d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPLIQUER sur le Programme de voirie locale proposé par le
ministère des Transports et Mobilité durable du Québec;

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à
signer et déposer le projet.

062-2024

11.07 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE le ministère des Transports et Mobilité durable du
Québec met à la disposition des municipalités des programmes d'aide à
la voirie locale;

ATTENDU QUE le Programme est disponible pour les projets particuliers
d'aménagement d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPLIQUER sur le Programme de voirie locale proposé par le
ministère des Transports et Mobilité durable du Québec;

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à
signer et déposer le projet.



No de résolution
ou annotation

063-2024

11.08 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

ATTENDU la volonté exprimée lors de la consultation publique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) 2015-2020 ainsi que les attentes des citoyens;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité ayant pris connaissance du Guide du PRIMA, elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient l'aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tous dépassements de coûts;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute la documentation pertinente nécessaire à l'obtention de la subvention.

064-2024

11.09 - Affectation

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AFFECTER un montant de 91 688 \$ au financement non utilisé du financement des investissements en cours et ce, pour 2023.

12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 45 à 20 h 15.



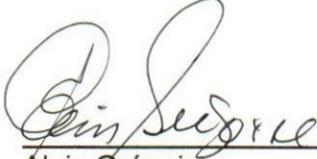
No de résolution
ou annotation

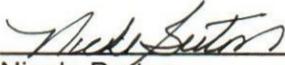
064-2024-A

14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 15.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Bréton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 9 avril 2024

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.